

SGAL/TS/CA/EB
Département de l'Aude
Canton de LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES

2 0 2 3 – 8 8 0

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

RÈGLEMENTANT L'OUVERTURE ET LA FERMETURE DU JARDIN PUBLIC À L'OCCASION DU MARCHÉ DE NOËL ET DES FÊTES DE NOËL ET DE FIN D'ANNÉE 2023

Le Maire de la Ville de Lézignan-Corbières,

Vu les dispositions des articles L 2212-1 - L 2122-22 – L2132-1 et L2132-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu les dispositions des articles L.2121-1 et L.2122-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n° 2020-167 du Conseil Municipal du 24 septembre 2020, portant délégation de mission du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal n° 2023-769 en date du 23 octobre 2023 portant conditions générales dudit marché de Noël,

Vu l'avis en date du 27 novembre 2023 de la commission pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public arrondissement Narbonne,

Considérant que la Ville de Lézignan-Corbières organise dans le Jardin Public « Victor Hugo » un marché de Noël du 16 au 24 décembre 2023 et des animations avec manèges et des féeries avec illuminations du 15 au 26 décembre 2023, à l'occasion des fêtes de Noël et de fin d'année,

Considérant qu'il y a lieu, dans le cadre du dispositif « Vigipirate », d'assurer la sécurité publique pendant cette période,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent pour réglementer l'ouverture et la fermeture du Jardin Public « Victor Hugo », notamment lors des installations et démontages des illuminations, barnums et manèges,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A l'occasion du marché de Noël et des animations et illuminations organisés pendant les fêtes de Noël et de fin d'année 2023, les horaires d'ouverture et de fermeture au public du Jardin Public « Victor Hugo » seront réglementés comme suit :

- **Du 9 décembre au 30 décembre 2023**
 - Ouverture à 10 heures
 - Fermeture à 20 heures

- **Le 24 décembre 2023**
 - Ouverture à 10 heures
 - Fermeture à 18 heures

- **Le 31 décembre 2023**
 - Ouverture à 10 heures
 - Fermeture à 18 heures

Article 2 :

Pour permettre l'installation et le démontage des manèges, des barnums et des illuminations, le Jardin Public « Victor Hugo » sera fermé comme suit :

- du 4 décembre 2023 au 8 décembre 2023 inclus
- les 15 décembre, 25 décembre et 26 décembre 2023
- du 2 janvier 2024 au 5 janvier 2024 inclus

Article 3 :

Toute infraction aux dispositions fixées par le présent arrêté, sera constatée et poursuivie d'une contravention.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier.

Article 5 :

Le Directeur Général Adjoint des Services, le Directeur des Services Techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, et le Chef de poste de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 30 novembre 2023

Le Maire,
Gérard FORCADA

